

**RAQUETTES, RANDONNEE ET DECOUVERTE DANS LES VOSGES
DU 26 JANVIER AU 2 FEVRIER 2019**

SOULTZEREN • Village de vacances "LES FOUGERES"

A 700 m d'altitude et 4 km de Sultzeren, le village sous forme pavillonnaire est implanté sur un domaine de 2 ha, avec une vue exceptionnelle sur la vallée de Munster !

Le village de vacances

- 13 appartements de 4/5 pers. avec séjour-cuisinette et 2 chambres disposant chacune d'un sanitaire complet
- 26 chambres de 2 et 3 pers. Communicantes pour former des hébergements de 5 et 6 pers.

Les équipements

- Bar avec terrasse, restaurant, salle d'animation, salon TV, espace région, bibliothèque, mini-golf, ping-pong, boulodrome et volley éclairés, piscine ludique de 90 m², couverte et chauffée (canon et jet d'eau/cascade, bain massant), espace forme (sauna, hammam, spa)

La sortie est ouverte aux adhérents du Pas de Calais inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2017/2018 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA).

Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée si place disponibles.

Nombre de participants : 30 au minimum, 53 au maximum

Dates : du samedi 26 janvier au samedi 2 février 2019

Transport par autocar avec ramassage sur le département, au plus près des péages d'autoroute,

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la raquette, de la randonnée et sur la découverte de la région. Départ du Pas de Calais le samedi 26 janvier selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée à Sultzeren pour le dîner.

Retour, le samedi 2 février, au départ de Sultzeren en direction du Pas de Calais, après le petit déjeuner.

Samedi 26 janvier: NOTRE REGION – SOULTZEREN. Déjeuner ou pique-nique libre sur l'autoroute Arrivée à Sultzeren en fin d'après-midi. Accueil par l'équipe du village vacances "Les Fougères"***. Apéritif de bienvenue puis dîner.



Dimanche 27 janvier: MATINEE RAQUETTES - COLMAR. Randonnée en raquettes, aller et retour depuis col de la Schlucht où vous pourrez y découvrir la forêt enneigée. Déjeuner au village de vacances. **Visite guidée de Colmar**, important centre touristique et ville d'art, pittoresque et attrayante. Façonnée par son passé prestigieux, vous admirerez ses vieux quartiers et ses églises médiévales.



Lundi 28 janvier: JOURNEE RANDONNEE. Au départ de **Turckheim**, randonnée dans les vignobles qui domine la plaine d'Alsace, jusqu'à **Katzenthal**. **Visite d'une cave** et déjeuner au caveau de Bacchus. Retour sur **Turckheim** en passant dans le vignoble, **visite de la ville**.



Mardi 29 janvier: MATINEE RAQUETTES - KAYSERSBERG & KIENZHEIM.

Matinée randonnée en raquettes. Déjeuner au Village Vacances

Après-midi: Visite guidée de Kaysersberg. Cité admirablement centre du vignoble alsacien. Son riche passé; couvre plusieurs époques architecturales, les édifices donnent à la ville un cachet pittoresque. Puis temps libre à **Kientzheim**. Situé au coeur des vignes, non loin de Kaysersberg, Kientzheim est typique des villages viticoles d'Alsace avec ses belles maisons à colombages, ses remparts et ses vignes. Kientzheim est encore peu connu des touristes, mais mérite vraiment une visite !



Mercredi 30 janvier: MATINEE RAQUETTES - EGUISHEIM.

Matinée randonnée en raquettes. Déjeuner au Village Vacances. Après-midi: Visite guidée d'Eguisheim, circuit des remparts. Cité fortifiée dès 1257, Eguisheim est un village dynamique, fier de ses pittoresques ruelles concentriques aux maisons à colombages fleuris.



Jeudi 31 janvier: JOURNEE RANDONNEE EN RAQUETTES. Journée balade en raquettes. Déjeuner marcaire dans une ferme auberge. (Sans accompagnateur VTF mais avec un guide rando) Retour au village vacances dans l'après-midi. De 18h à 19h: Initiation à la fabrication du bretzel avec un Amer (Picon alsacien) bière. Dîner avec spécialités alsaciennes (choucroute, baeckeofe,...) et soirée dansante.



Vendredi 1^{er} février: MATINEE RAQUETTES MUNSTER. Matinée randonnée en raquettes.

Déjeuner au Village Vacances. Après-midi: Visite d'une fromagerie, et découverte de Munster, capitale du fromage. Vous pourrez voir les manufactures Hartmann, la façade de l'hôtel de ville de 1550, ainsi que sur la

place du marché, la fontaine au Lion et l'église protestante en grés rose, construite de 1867 à 1873 dans un style néo roman.

Samedi 2 février: SOULTZEREN – NOTRE REGION. Départ après le petit-déjeuner. Retour vers notre région avec déjeuner sur l'autoroute

HEBERGEMENT

VTF "Les Fougères" 1 chemin du Ober Eck - 68140 Soultzeren Munster Tél : [+33 \(0\)3 89 77 34 39](tel:+330389773439)

Le séjour est réservé en pension complète sauf les déjeuners des 26 janvier et 2 février durant le trajet en bus (pris sur l'autoroute ou pique-nique)

Distance : Environ 1000 km

COÛT DU SEJOUR TRANSPORT COMPRIS : (tarif révisable en fonction du nombre de participants)

Pour 30 participants : **700 €**

Pour 40 participants : **655 €**

Pour 50 participants : **630 €**

Le supplément chambre individuelle: **15 €** par nuit et par personne (si disponibilité) soit 105 € pour la semaine sur demande

Ces tarifs comprennent:

- ✓ **Votre apéritif de bienvenue** (ex.: boisson régionale ou kir ou pétillant, et son accompagnement salé)
- ✓ **L'hébergement en chambre double** avec sanitaire complet (*lits faits et linge de toilette fourni*)
- ✓ **La pension complète** (*boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus*), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du jour de votre départ, incluant au moins **un dîner régional** au cours de votre séjour
- ✓ **Les prestations prévues au programme** (droits d'entrées, visites,...)
- ✓ **Le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues** (*sauf mention contraire*),
- ✓ **L'encadrement des randonnées par un accompagnateur diplômé** (*1 guide par groupe de 12 personnes minimum à 15 personnes maximum – Matériel inclus pour les raquettes*)
- ✓ **Les déjeuners à l'extérieur prévus au programme** (*boissons incluses*),
- ✓ **Les animations de soirées** (ex.: soirée dansante, karaoké, café-théâtre, spectacle d'animation, soirée régionale, grand jeu,)
- ✓ **L'accès à toutes nos infrastructures:** (*espace forme, piscine, terrain de sport,...*)
- ✓ **Le ménage assuré et linge de toilette changé** 1 fois en milieu de séjour pour tout séjour de 5 nuits min
- ✓ **La taxe de séjour** de 0,60 € par nuit et par personne et **l'adhésion VTF: 4€ par personne**
- ✓ **Les transports aller/retour** avec ramassage au plus près des péages d'autoroute et sur place
- ✓ La contribution à l'immatriculation tourisme fédérale

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✓ le supplément chambre individuelle : + 15 € / nuit / personne, **dans** la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès de nos services)
- ✓ Les repas sur l'autoroute à l'aller et au retour (pique-nique à prévoir si vous le désirez le samedi 26 janvier)
- ✓ L'assurance annulation qui vous sera proposée lors de votre confirmation d'inscription

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

CDRP du Pas de Calais Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre n° IM075100382

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 28 mars 2018 et seront enregistrées par ordre d'arrivée
Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 € (chèque à l'ordre du CDRP du Pas de Calais)

S'il est décidé de réaliser ce séjour, au plus tard au 30 mai 2018, le Comité proposera aux préinscrits un bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

PAIEMENTS

Acompte de 150 € à la pré-inscription.

Retour du bulletin d'inscription définitif signé avec les primes d'assurances facultatives.

Versement de 150 € pour le 5 septembre 2018

Versement de 150 € pour le 5 octobre 2018

Versement de 100 € pour le 5 novembre 2018

Solde du séjour avant le 05 décembre 2018

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP du Pas de Calais et envoyés à l'adresse suivante :

Thérèse LECLERCQ Responsable tourisme 242 rue Marc Vincent 62180 RANG DU FLIERS

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Annulation faite avant le 15 octobre 2018 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

Annulation entre le 15 octobre 2018 et le 15 novembre 2018 : retenue de 30% du montant total du séjour

Annulation postérieure au 15 novembre 2018 : retenue en fonction des frais non remboursables par les prestataires.

L'assurance annulation permet le remboursement des frais d'annulation à condition que le motif soit justifié.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures de randonnées étanches, imperméable...

Bien cordialement

Thérèse LECLERCQ

Responsable tourisme du CDRP 62

06 08 82 99 02 thelec@live.fr

Documents en consultation sur le site <http://pas-de-calais.ffrandonnee.fr> ou sur demande à thelec@live.fr

Annexe 12bis: Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11 du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances

Annexe 11 bis : Dispositions en cas de sinistre